



La formation sst et sécurité incendie

Par **Clotilde Durant**, le **29/05/2018 à 20:32**

Bonjour

Mon employeur m'impose 2 formations la sst, sur 2 jours et la sécurité incendie, 2h30.

Il me dit que c'est obligatoire, quel est le cadre légal pour les établissements ? Est-ce parce que nous accueillons des enfants ? Si le salarié a eu auparavant le PSC1 doit-il donc faire aussi la formation sst (sécurité santé au travail) ?

Merci

Par **janus2fr**, le **30/05/2018 à 08:14**

[citation]doit-il donc faire aussi la formation sst (sécurité santé au travail) ? [/citation]

Bonjour,

Etes-vous sûr de votre interprétation de SST ? Pour moi, la formation SST c'est : Sauveteurs secouristes du travail...

Par **Clotilde Durant**, le **30/05/2018 à 20:46**

Bonjour

Oui en effet erreur !!

Donc pouvez-vous répondre à ma question, car elle reste pour moi importante

Merci

Par **janus2fr**, le **31/05/2018 à 08:08**

Ici, c'est l'employeur qui décide de vous faire suivre ces formations. C'est son droit. Quel est exactement le problème pour vous ?

Concernant le PSC1, il me semble que ce n'est pas une formation professionnelle donc différente de la formation SST. De plus la formation SST nécessite un recyclage tous les 2 ans.

Par **P.M.**, le **31/05/2018 à 16:32**

Bonjour,

Si l'employeur vous fait faire cette formation c'est qu'il a dû vous désigner comme secouriste...

J' vous propose [ce dossier](#)...